

Quelques indicateurs présentés dans le rapport conjoint de stratégie nationale

Dans les rapports de stratégie nationale adressés par les pays à la Commission, des indicateurs présentaient la situation actuelle et les perspectives sur les deux premiers objectifs de la méthode ouverte de coordination :

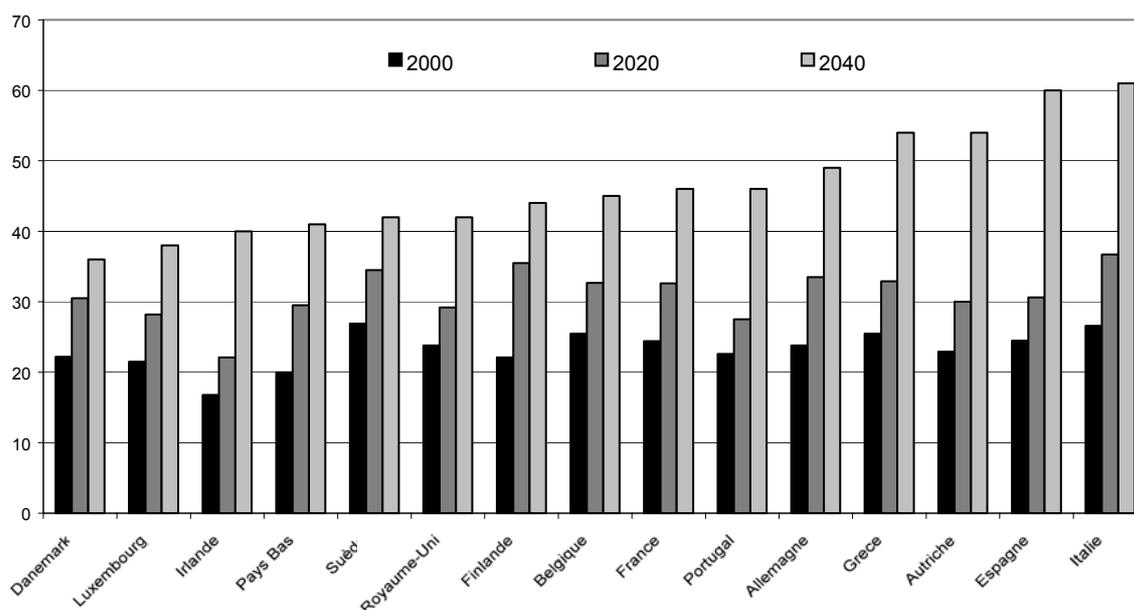
- la viabilité des pensions ;
- leur niveau « adéquat ».

1) La viabilité des pensions

Les projections ont été effectuées en 2001 par le comité de politique économique (CPE) sur la base d'expertises nationales. Elles s'appuient sur les projections démographiques d'Eurostat. Ces projections démographiques montrent un vieillissement de la population dans tous les pays, plus accentué cependant dans les pays du Sud de l'Europe.

La France est, avec l'Angleterre et la Suède, un des pays où ce vieillissement sera moins marqué en 2040.

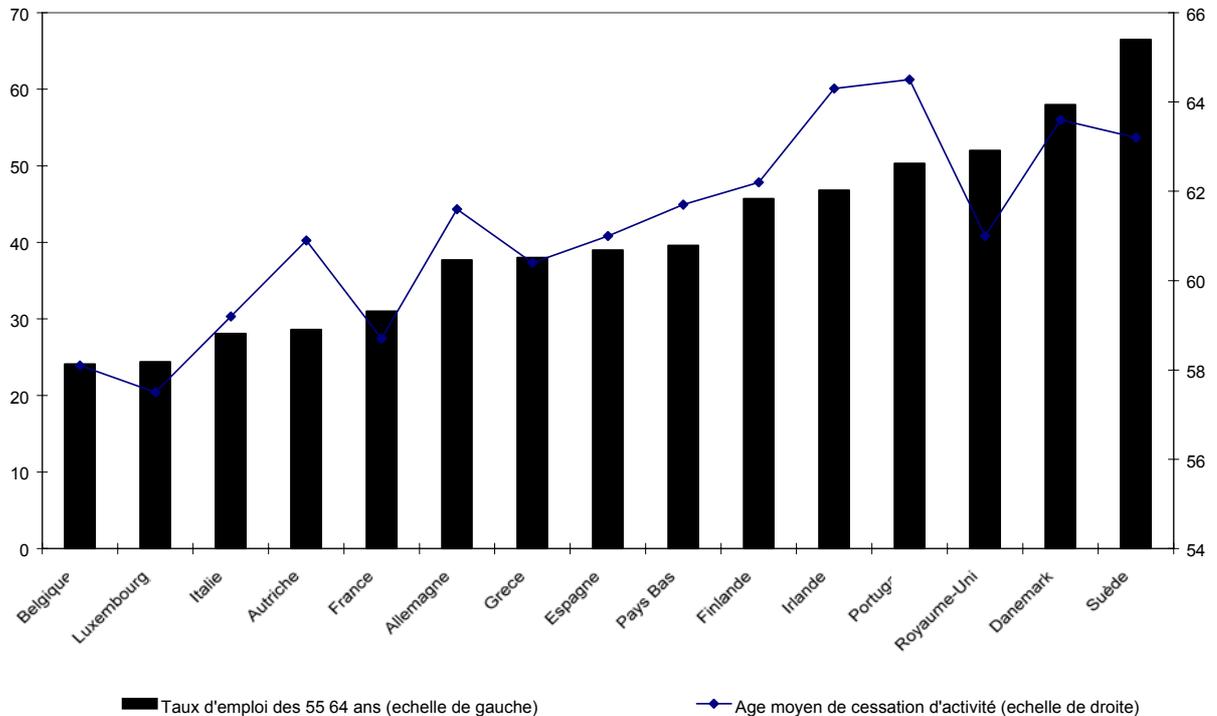
Graphique 1 : Ratio de dépendance démographique
(population de plus de 65 ans / population de 15 à 64 ans)



Source : Eurostat

La situation de l'emploi et notamment celle des plus de 55 ans est aussi déterminante pour diminuer le rapport entre retraités et cotisants. Deux indicateurs ont été retenus dans les rapports nationaux : le taux d'emploi des 55-64 ans et l'âge moyen de cessation d'activité. La Suède, le Danemark et la Grande-Bretagne sont en position favorable sur ce plan, contrairement à la Belgique, l'Italie et la France.

Graphique 2 : Taux d'emploi des 55-64 ans et âge de cessation d'activité



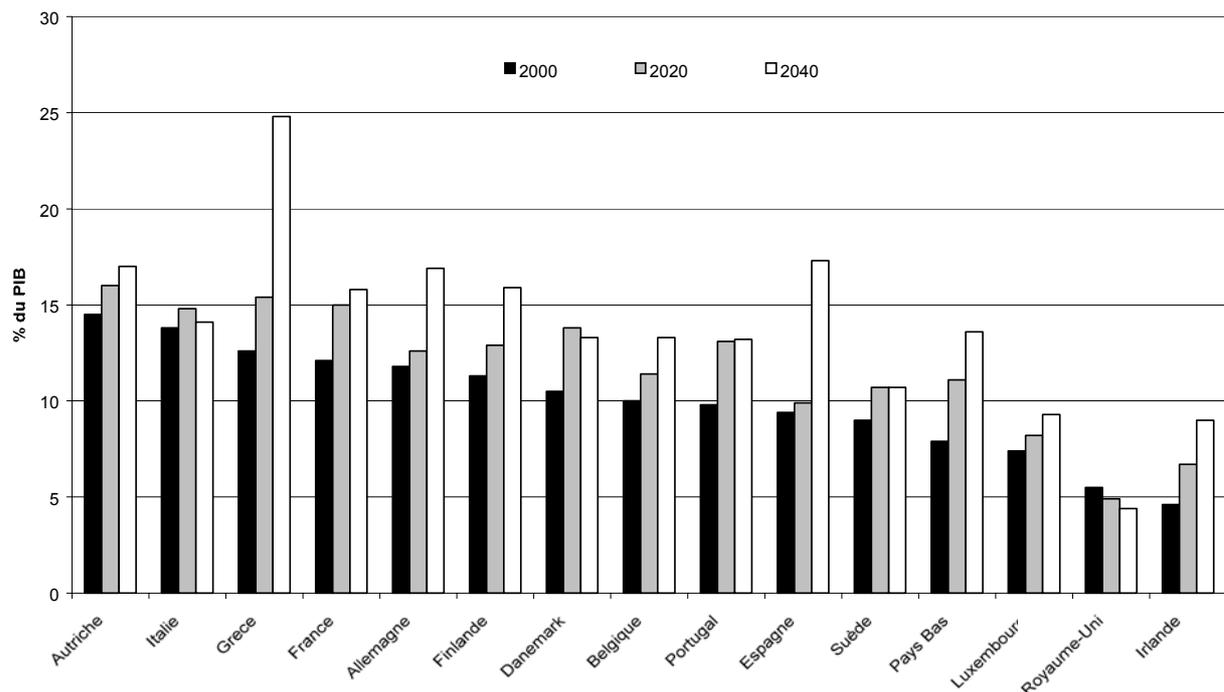
Source : CPE 2001

Cette situation de l'emploi et son évolution future sont aussi importantes que les ratios démographiques dans le ratio de dépendance économique (retraités / cotisants) pour les dépenses publiques de pensions. A ce stade, les projections de taux d'emploi ont été effectuées par les pays et la cohérence globale de ces évolutions n'a pas encore été assurée (voir document n° 5).

Le niveau des dépenses publiques de pensions - et leur évolution - dépend étroitement de l'architecture des systèmes de protection sociale de chaque pays. Les pays où les fonds de pension, d'entreprise ou individuels, sont répandus tels que le Royaume-Uni, l'Irlande et les Pays Bas, ont naturellement des niveaux de pension publique plus faibles.

Les pensions publiques augmenteront dans l'Union, selon ces prévisions, de 1,7 point de PIB en moyenne au cours des 20 prochaines années et de 4 points de PIB au cours des 40 prochaines années.

Graphique 3 : Dépenses de pensions publiques en 2000, 2020 et 2040



Source : CPE 2001

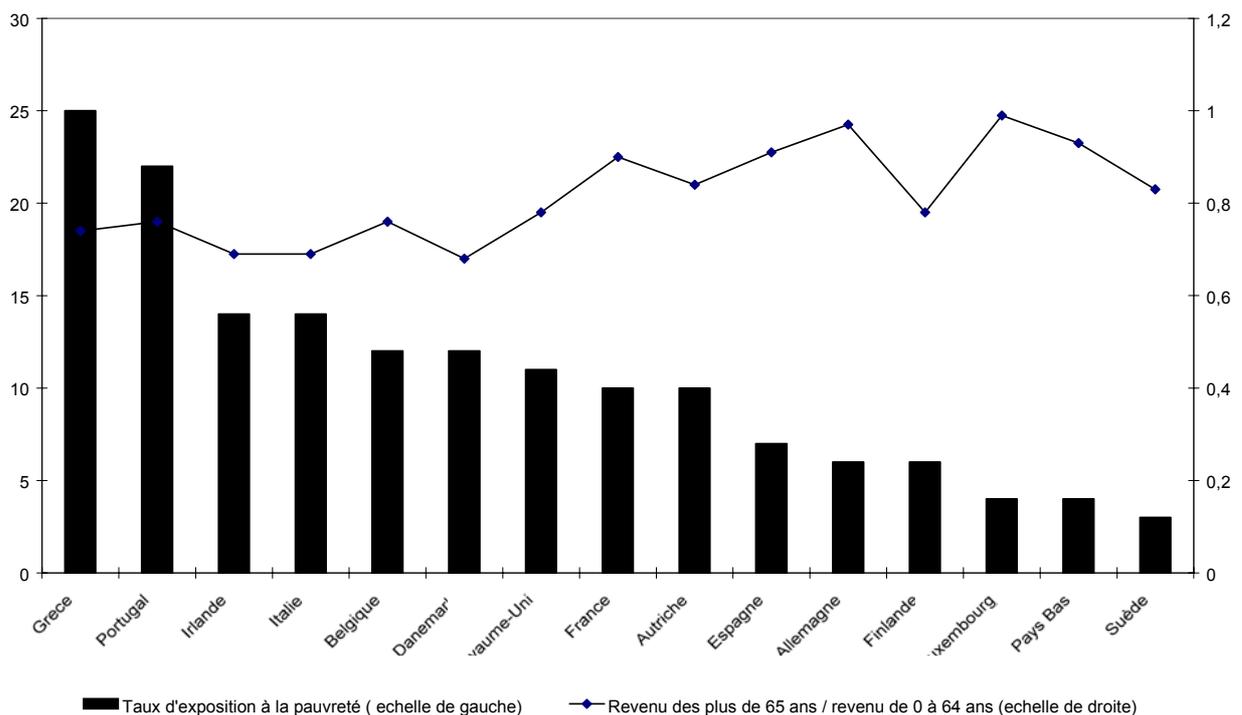
2) Les indicateurs sur le niveau adéquat des pensions

Trois types d'indicateurs sont présentés dans les rapports de stratégie nationale :

- un sur la part des plus de 65 ans exposés à la pauvreté (définie par un revenu inférieur à 50 % du revenu moyen) ;
- un sur le niveau de vie des personnes âgées : le rapport entre les revenus des plus de 65 ans et celui des revenus des moins de 65 ans ;
- un sur la disparité des revenus des personnes âgées.

Ces deux indicateurs ne reflètent pas la générosité des systèmes de pensions mais sont relatifs aux revenus monétaires des personnes âgées, y compris ceux qui proviennent des revenus du patrimoine non liés à l'activité. Ils ne sont pas non plus des indicateurs de conditions de vie, puisqu'il faudrait aussi tenir compte d'éléments non monétaires tels que la possession du logement ou de prestations gratuites de santé ou d'aide à la dépendance.

Graphique 4 : Indicateurs de revenus des personnes de plus de 60 ans : niveau de pauvreté et revenu moyen



Les pays d'Europe du Nord se distinguent par un niveau de vie des personnes âgées plus élevé (relativement à l'ensemble de la population). Comme en Allemagne et en France, le niveau de vie des retraités est proche de celui des actifs.